



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 26 SEPTEMBRE 2018

EXTRAIT DE DELIBERATION N° 2018-107 / 2-2-4

Les membres du Conseil Municipal de la Ville de VOIRON, légalement convoqués le 20 septembre 2018, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Julien POLAT, Maire.

Les conseillers présents au nombre de 28 formant la majorité des membres en exercice, le Président déclare, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, que le Conseil Municipal peut délibérer.

Présents : Y. AIFA, Y. ALLARDIN, M. CHASSON, A. COLLIN, J. COUTURIER, M. DE JAHAM, A. FAVIER, G. FAVRE, J. FORTE, A. GAL, B. GATTAZ, A. GERVASI, B. GRANDCAMP, C. LEBLANC, R. MAZZILLI, L. MOGORE, C. MOLLIER-SABET, A. MOREAU, A. MOTTE, B. PARIS, J. POLAT, R. REVIL, B. SARRAT, C. STELLA, N. TAMBORINI, L. TRICOLI, J. VIAL, D. ZAMBON.

Représentés : J-L. BALLY, A. BLANCANEUX, N. CHARLETY, J. ROBERT.

Absent : C. BADREDDINE.

Le secrétaire de séance désigné est Nicolas TAMBORINI.

OBJET : AMÉNAGEMENT : Enfouissement des réseaux aériens de distribution publique de télécommunication - Avenue de Paviot - Approbation du projet de travaux et de son plan de financement suite aux études tels que présentés par le syndicat des énergies du département de l'Isère

Rapporteur : Bruno Sarrat

EXPOSE : Il est prévu au budget 2018, l'aménagement de l'Avenue de Paviot.

En coordination avec ces travaux, il serait souhaitable, en préalable, de procéder à l'enfouissement de l'ensemble des réseaux aériens de télécommunication sur tout le linéaire de la voie.

Cette opération serait réalisée sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat des Énergies du Département de l'Isère, la Ville lui ayant transféré sa compétence.

Suite à la délibération n°2018-048 / 8-3-1 du 25 Avril 2018, le SEDI a engagé des études aboutissant à la phase projet.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération tel qu'il résulte de cette phase se définit comme suit :

- Estimation du prix de revient prévisionnel de l'opération : 47 734 euros TTC
- Montant total des financements externes : 10 005 euros TTC
- Contribution de la Ville de Voiron : 37 729 euros dont 1 268 euros frais de maîtrise d'ouvrage

... / ...

La contribution aux investissements sera établie par le SEDI à partir du décompte final de l'opération et constitutive d'un fonds de concours du montant de 36 461 euros sur fonds propres en deux versements, soit un acompte de 80 % puis le solde.

PROPOSITION :

Vu l'avis de la Commission Travaux, Environnement, Sécurité, Stationnement, et Cadre de vie du 20 septembre 2018,

Le rapporteur propose au Conseil Municipal :

- D'approuver le projet tel que présenté et son plan de financement prévisionnel ;
- D'approuver les modalités de versement de la contribution de la Ville.

DECISION : La proposition est **ADOPTÉE à l'UNANIMITÉ (32 POUR)**
AINSI FAIT ET DELIBERE

Pour extrait certifié conforme au
registre des délibérations
Acte certifié exécutoire depuis
son dépôt en préfecture.

Le Maire de VOIRON,

Julien POLAT

